

# MODALITÉS DE CANDIDATURE D'UNE ASSOCIATION OU FÉDÉRATION NATIONALE OU TERRITORIALE AU COMITÉ FISP

1

Demande de candidature au Comité FISP sous forme de lettre à adresser par mail à : [ffisp@ffisp.org](mailto:ffisp@ffisp.org)

2

Pièces justificatives à joindre à la lettre de candidature :

- Statuts signés
- Copie de la parution au JO
- Liste et coordonnées à jour des membres du CA
- Activités, réalisations
- Noms, prénoms, coordonnées et présentations des personnes cooptées par le CA (avec compte-rendu du CA)

Ces personnes sont :

- Un membre titulaire
- Un membre suppléant
- Et le cas échéant, 2 membres délégués

Si possible des personnes de professions différentes (médecin, pharmacien, IDE, psychologue, etc.)

3

Candidature relayée au Bureau et au CA de la FISP

4

Élection en Assemblée Générale

# REPRÉSENTATION AU COMITÉ FISP D'UNE ASSOCIATION OU FÉDÉRATION NATIONALE OU TERRITORIALE

## 3 TYPES DE MEMBRES



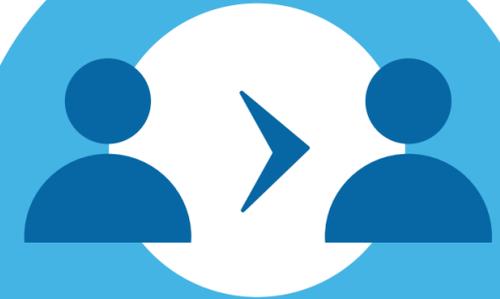
### 1 MEMBRE TITULAIRE

- DROIT DE VOTE A L'AG
- DROIT DE VOTE AU COMITE
- MANDAT DE 3 ANS RENOUELEBLE



### 1 MEMBRE SUPPLÉANT.E

- DROIT DE VOTE A L'AG
- DROIT DE VOTE AU COMITE UNIQUEMENT EN L'ABSENCE DU TITULAIRE
- MANDAT DE 3 ANS RENOUELEBLE



### 1 OU 2 MEMBRE.S DÉLÉGUÉ.E.S

- DROIT DE VOTE A L'AG
- MANDAT DE 3 ANS RENOUELEBLE

# COTISATIONS ANNUELLES DES ASSOCIATIONS OU FÉDÉRATIONS NATIONALES OU TERRITORIALES FÉDÉRÉES A LA FISP

## 3 PALIERS DE COTISATION



ASSOCIATION  
COMPTANT  
JUSQU'À 50  
ADHÉRENTS

1€/ADHÉRENT



ASSOCIATION  
DE 51 A 100  
ADHÉRENTS

50 EUROS



ASSOCIATION  
DE PLUS DE 100  
ADHÉRENTS

75 EUROS